

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration
Séance du 14 mars 2024

Point 2

Compte financier 2023

Délibération n°2024-02

P.J. : Tableaux d'autorisations d'emplois (1), des autorisations budgétaires (2), de l'équilibre financier (4) et de la situation patrimoniale (6)

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **Emplois de l'organisme :**

977,5 ETPT	
○ Dont emplois sous plafond :	943,0 ETPT
○ Dont emplois hors plafond :	34,5 ETPT

- **143 760 972,92 € d'autorisations d'engagement :**

89 485 192,79 €	
○ Personnel	
○ Fonctionnement	23 615 548,17 €
○ Intervention	23 267 155,00 €
○ Investissement	7 393 076,96 €

- **149 530 198,88 € de crédits de paiement :**

89 355 493,86 €	
○ Personnel	
○ Fonctionnement	24 853 603,48 €
○ Intervention	22 989 398,12 €
○ Investissement	12 331 703,42 €

- **149 895 981,72 € de recettes**

- **365 782,84 € de solde budgétaire (bénéfice)**

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

○	Variation de la trésorerie	896 234,48 €
○	Résultat patrimonial	3 159 962,43 €
○	Capacité d'autofinancement	11 259 758,28 €
○	Variation du fonds de roulement	- 972 675,31€

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 3 159 962,43 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois (1), des autorisations budgétaires (2), de l'équilibre financier(4), le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU
Présidente du Conseil d'administration

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**ANSM**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond BR2 (a)	Hors plafond BR2 (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	943	47,7	990,7

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 990,7

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	943	85 125 676	34,5	1 773 711	977,5	88 169 930
1 - TITULAIRES	75	7 730 939			75,0	7 730 939
* Titulaires État	10,99	1 712 574			11,0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	64,01	6 018 365			64,0	0
2 - CONTRACTUELS	868	77 394 736	16,4	1 436 390	884,4	78 831 126
* Contractuels de droit public	868	77 394 736	16,4	1 436 390	884,4	78 831 126
o CDI	734,05	67 019 785			734,1	67 019 785
o CDD	114,81	8 552 365	16,4	1 436 390	131,2	9 988 754
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	19,14	1 822 587	0,0		19,1	1 822 587
* Contractuels de droit privé	0	0	0,0		0,0	0
o CDI	0				0,0	0
o CDD	0		0,0		0,0	0
3 - CONTRATS AIDES			18,1	337 322	18,1	337 322
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						1 270 543

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité \(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau\)](#)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme \(Mise à disposition entrantes\)](#)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	6,52	611 883
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	4,39	611 883
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	2,13	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

ANSM

DEPENSES					RECETTES		
	BI 2023		CF 2023		BI 2023	CF 2023	
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	91 440 131,00	91 440 131,00	89 485 192,79	89 355 493,86	135 920 000,00	137 430 000,00	Recettes globalisées
<i>dont CAS Pension</i>	<i>2 824 057,00</i>	<i>2 824 057,00</i>	<i>2 720 367,00</i>	<i>2 720 367,00</i>			
					-	-	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	24 261 892,24	26 675 059,85	23 615 548,17	24 853 603,48	135 920 000,00	137 430 000,00	Autres financements publics - Dotation Assurance Maladie
Intervention	24 533 168,33	24 853 181,33	23 267 155,00	22 989 398,12	12 065 574,50	12 465 981,72	Recettes propres
Investissement	12 374 127,70	15 210 350,00	7 393 076,96	12 331 703,42			
TOTAL DES DEPENSES	152 609 319,27	158 178 722,19	143 760 972,92	149 530 198,88	147 985 574,50	149 895 981,72	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		-		365 782,84	10 193 147,69	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

ANSM

BESOINS		
	BI 2023	CF 2023
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	10 193 148	-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	4 360 000	5 931 516
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)		161 979
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	14 553 148	6 093 495
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	896 234
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	-	-
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	-	896 234
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	14 553 148	6 989 730

FINANCEMENTS		
BI 2023	CF 2023	
-	365 783	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
	750	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
4 360 000	6 205 567	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
	417 630	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
4 360 000	6 989 730	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
10 193 148	-	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
10 193 148	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
14 553 148	6 989 730	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

ANSM

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI 2023		CF 2023		PRODUITS	BI 2023		CF 2023	
Personnel	91 440 131,00		81 304 125,62		Dotation Assurance Maladie	135 920 000		135 921 584	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>2 824 057,00</i>		<i>2 720 366,79</i>						
					Autres financements de l'Etat				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	26 675 059,85		41 579 157,49		Autres subventions			21 074	
Dotations aux provisions & amortissements	8 000 000,00		8 186 212,89		Reprises sur provisions (hors impact budgétaire)	500 000		57 656,00	
Intervention	24 853 181,33		22 911 796,51		Autres produits	12 065 574		13 012 384	
TOTAL DES CHARGES (1)	150 968 372,19		145 795 079,62		TOTAL DES PRODUITS (2)	148 485 574		148 955 042	
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00		3 159 962,43		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	2 482 798		0	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	150 968 372,19		148 955 042,05		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	150 968 372		148 955 042	

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BI 2023	CF 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-2 482 797,69	3 159 962,43
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 000 000,00	8 186 212,89
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-500 000,00	-57 656,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		10 851,28
- produits de cession d'éléments d'actifs		-15 612,32
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		-24 000,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	5 017 202,31	11 259 758,28

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2023		CF 2023		RESSOURCES	BI 2023		CF 2023	
Insuffisance d'autofinancement	0		0		Capacité d'autofinancement	5 017 202,31		11 259 758,28	
					Financement de l'actif par l'État				
Investissements	15 210 350		12 345 202		Autres ressources	0,00		112 768,61	
					Correction comptable sur opérations investissement exercices antérieurs				
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
Diminution des capitaux propres					Augmentation des capitaux propres				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	15 210 350		12 345 202		TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 017 202,31		11 372 526,89	
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0		0		Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	10 193 147,69		972 675,31	

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BI 2023	CF 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-10 193 147,69	-972 675,31
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	0,00	-1 868 909,79
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-10 193 147,69	896 234,48
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	24 389 481,12	34 397 282,95
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 393 561,05	-6 920 899,36
Niveau de la TRESORERIE	30 783 042,17	41 318 182,31
Niveau de dépenses mensuelles	11 914 031,02	12 149 589,97
Ratio dépenses mensuelles / FDR	2,05	2,83

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

COMPTES DE RESULTAT

CHARGES	01/2023 à 12/2023	01/2022 à 12/2022	PRODUITS	01/2023 à 12/2023	01/2022 à 12/2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	0,00	0,00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	25 090 010,82	24 720 577,69	Subventions pour charge de service public	0,00	0,00
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	135 942 658,06	128 379 338,88
Salaires, traitements, rémunérations	59 066 854,92	56 583 374,36	Subventions spécifiquement affectés au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Charges sociales	20 914 155,94	20 313 154,36	Dons et legs	0,00	0,00
Intéressement et participation	89 624,92	0,00	Produits de la fiscalité affectée	0,00	0,00
Autres charges de personnel	1 233 489,84	1 382 454,62	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Autres charges de fonctionnement	8 302 933,78	8 383 592,22	Ventes de biens ou prestations de services	12 249 560,35	9 825 100,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	7 648 211,47	8 015 340,64	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	10 150,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	122 345 281,69	119 398 493,89	Autres produits de gestion	681 167,64	574 567,39
CHARGES D'INTERVENTION			Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Transferts aux ménages	0,00	0,00	Autres produits		
Transferts aux entreprises	0,00	0,00	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	57 656,00	0,00
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00	Reprise du financement rattaché à un actif	24 000,00	24 000,00
Transferts aux autres collectivités	22 911 796,51	23 849 049,43	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00			
Dotations aux provisions et dépréciations	538 001,42	329 120,36			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	23 449 797,93	24 178 169,79			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	145 795 079,62	143 576 663,68	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	148 955 042,05	138 813 156,27
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêts	0,00	0,00	Produits sur des participations et prêts	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00	Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
			Gains de change	0,00	0,00
			Autres produits financiers	0,00	0,00
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	3 159 962,43	0,00	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	0,00	4 763 507,41
TOTAL CHARGES	148 955 042,05	143 576 663,68	TOTAL PRODUITS	148 955 042,05	143 576 663,68

BILAN							
ACTIF	01/2023 à 12/2023			01/2022 à 12/2022	PASSIF	01/2023 à 12/2023	01/2022 à 12/2022
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	48 063 952,37	44 143 266,96	3 920 685,41	4 667 019,53	Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état	0,00	0,00
Terrains	1 253 569,18	566 272,49	687 296,69	459 398,07	Financement de l'actif par des tiers	252 000,00	276 000,00
Constructions	69 826 453,78	31 201 669,11	38 624 784,67	40 361 306,07	Fonds propres des fondations	0,00	0,00
Installations techniques, matériels et outillage	17 359 161,65	15 554 559,62	1 804 602,03	1 865 044,17	Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Collections	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves	79 035 938,28	79 035 938,28
Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	Report à nouveau	9 753 064,63	12 494 998,75
Autres immobilisations corporelles	44 491 854,85	36 981 469,75	7 510 385,10	8 359 608,44	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 159 962,43	-4 763 507,41
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions réglementées	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	11 056 054,49	0,00	11 056 054,49	2 779 664,15			
Avances et acomptes sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	92 200 965,34	87 043 429,62
Immobilisations grevées de droits	0,00	0,00	0,00	0,00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions pour risques	1 918 848,40	3 517 483,61
Immobilisations financières	101 625,00	0,00	101 625,00	102 375,00	Provisions pour charges	3 563 426,37	3 025 424,95
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	192 152 671,32	128 447 237,93	63 705 433,39	58 594 415,43	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 482 274,77	6 542 908,56
ACTIF CIRCULANT					DETTES FINANCIERES		
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts obligataires	0,00	0,00
Créances					Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers	0,00	0,00
Créances sur entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la CE	0,00	0,00	0,00	1 508 416,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
Créances sur clients et comptes rattachés	1 813 511,84	419 476,23	1 394 035,61	906 420,50	TOTAL DETTES FINANCIERES	0,00	0,00
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00	DETTES NON FINANCIERES		
Avances et acomptes versés par l'organisme	158 544,67	0,00	158 544,67	103 230,60	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 940 305,16	4 557 254,17
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	3 580 172,35	3 300 867,08
Créances sur les autres débiteurs	81 628,43	0,00	81 628,43	94 715,10	Avances et acomptes reçus	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
					Autres dettes non financières	454 106,79	184 686,03
					Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 053 684,94	419 476,23	1 634 208,71	2 612 782,20	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	8 974 584,30	8 042 807,28
TRESORERIE					TRESORERIE		
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
Disponibilités	41 318 182,31	0,00	41 318 182,31	40 421 947,83			
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL TRESORERIE	41 318 182,31	0,00	41 318 182,31	40 421 947,83	TOTAL TRESORERIE	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00	COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00	ECARTS DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	235 524 538,57	128 866 714,16	106 657 824,41	101 629 145,46	TOTAL GENERAL	106 657 824,41	101 629 145,46

Annexe au Compte financier 2023

Conseil d'administration du 14/03/2024

Point n°2

SOMMAIRE

Annexe au compte financier 2023	1
1- Faits caractéristiques et qualité comptable	3
1-1 Faits caractéristiques.....	3
1-2 Qualité comptable.....	4
2- Compte de résultat	6
2-1 Compte de résultat : PRODUITS	7
2-2 Compte de résultat : CHARGES	9
3- Situation patrimoniale	15
3-1 Capacité d'autofinancement	155
3-2 Fonds de roulement	155
3-3 Besoin en fonds de roulement et trésorerie	16
4- Bilan	18
4-1 Actif au 31 décembre 2023	18
4-1-1 Actif immobilisé.....	19
4-1-2 Actif circulant	21
4-2 Passif au 31 décembre 2023.....	222
4-2-1 Fonds propres.....	222
4-2-2 Provisions et dépréciations	222
4-2-3 Dettes	244

1- Faits caractéristiques et qualité comptable

Les textes de référence pour l'exercice 2023 sont :

Décret n°2012-1246 du 07/11/2012 modifié par décrets n°2016-1278 du 29/09/2016, n°2017-61 du 23/01/2017, n°2017-863 du 09/05/2017 et n°2018-803 du 24/09/2018

Instruction comptable commune BOFIP-GCP-22—0014 du 16/12/2022

Recueil des normes comptables pour les établissements publics mis à jour le 19/07/2023.

Circulaire budgétaire n° DF- 2B2O-22-3269 du 26/07/2022.

1-1 Faits caractéristiques

Financement de l'Assurance maladie

Aux termes de l'exercice 2023, la dotation de l'Assurance maladie s'élève dans les écritures de l'ANSM à 135 920 000,00€.

Il convient néanmoins de préciser que la dotation complémentaire 2022 enregistrée pour 1 508 416,00€ en produits constatés d'avance sur l'exercice 2022 a été notifiée, encaissée et titrée le 15 juin 2023 pour 1 510 000,00€ soit un produit complémentaire de 1 584,00€ par rapport à l'extourne des PARAC 2022.

Par ailleurs, au titre du financement des Comités de protection des personnes, l'ANSM a cette année encore encaissé et reversé aux CPP la somme de 4 360 000€.

Cette opération est transparente pour le budget de l'établissement puisqu'elle n'impacte pas la comptabilité budgétaire et n'est retracée que dans les comptes de tiers (compte 4672).

Compte 110

Outre l'affectation du résultat déficitaire 2022, le compte 110 a été mouvementé en crédit de l'annulation de SF sur exercices antérieurs et de la régularisation exceptionnelle du stock de provision pour engagements pluriannuels (détails aux chapitres concernés).

INFINOE

INFINOE est le nouvel infocentre de la DGFIP qui va remplacer l'actuel infocentre EPN. L'infocentre INFINOE vise à consolider les données comptables et budgétaires

Il a pour objectif de rendre les données financières de l'Agence disponibles et actualisées au jour le jour pour les tiers (Cour des comptes, Dgfiip, tutelles...).

INFINOE sera également l'outil de dépôt des comptes financiers permettant de répondre à l'obligation de production des comptes.

L'ANSM a acheté le module INFINOE en août 2023 en l'intégrant dans la montée de version du logiciel Cegid XRP. Le calendrier initial de la Dgfiip prévoyait une mise en œuvre d'INFINOE pour novembre 2023, mais cette date a dû être repoussée à l'été 2024. La production du compte financier 2023 se fera par conséquent encore sur l'infocentre EPN.

Des modifications dans le traitement des données ont été réalisées pour se conformer aux prescriptions d'INFINOE :

-Fin des écritures d'opérations diverses (l'OD n'est pas un objet de gestion GBCP).

-Fin des écritures négatives.

-Mise à jour et respect stricto sensu du plan de comptes commun.

Nettoyage des comptes EMA

Les écritures relatives aux opérations avec l'EMA comportaient 13 140 lignes en comptabilité, tant en débit qu'en crédit.

12 636 lignes étaient rapprochées, c'est-à-dire que les titres émis envers l'EMA étaient bien émargés des virements reçus.

Il restait donc 504 lignes de débits (titres) ou crédits (virements reçus) qui n'avaient pas pu l'être du fait de virements reçus non identifiables, de paiements partiels voire supérieurs aux sommes attendues.

Nous avons donc procédé à l'examen minutieux de cet état de restes et nous nous sommes rapprochés du pôle Recettes de la DAF afin d'identifier les titres à annuler ou à émettre afin de pouvoir solder ces écritures en les rapprochant.

Au final, nous avons demandé au Conseil d'administration de bien vouloir admettre en non-valeur un reliquat de titre de 2014 pour 353€ et à l'inverse de bien vouloir nous autoriser à comptabiliser en produits divers un encaissement de 2017 et deux avoirs de 2020 pour un total de 8 062€.

RGP

L'année 2023 a vu l'entrée en vigueur au 1er janvier du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP). La chambre du contentieux de la Cour des comptes a rendu ses premiers arrêts apportant des précisions doctrinales.

C'est dans ce contexte que le dispositif du contrôle interne budgétaire et comptable (CICB) à l'ANSM a axé le renforcement de la maîtrise des risques financiers sur les deux processus plus particulièrement concernés -Gérer les finances et Gérer les RH - afin de répondre aux nouvelles exigences qui s'imposent aux gestionnaires publics. Les travaux du CICB ont été menés, en 2023, avec l'objectif de sécuriser l'action de l'ordonnateur et de l'agent comptable sur les plans financiers, déontologiques et juridiques.

L'objectif poursuivi est de concilier à la fois une démarche d'efficacité avec une mise à jour des risques et leur hiérarchisation à l'aune de la réforme, et une démarche d'exemplarité en travaillant sur le rééquilibrage des contrôles de niveau 2 dans la chaîne de gestion entre l'ordonnateur et l'agent comptable.

Cette clarification a été formalisée dans les différents livrables constituant le dispositif du CICB et également dans le cadre des communications à destination des agents de l'ANSM (communication par la responsable du CICB dans le cadre des réunions du réseaux de la commande publique, du comité de pilotage du CICB, de la sensibilisation aux nouveaux arrivants, de la communication sur Intranet dans la rubrique du CICB, communication par les managers aux équipes).

Procédure Qualité.

L'Agence comptable a participé, dans ses domaines de compétence, à tous les ateliers de mise en œuvre de la procédure Qualité diligentés par l'ANSM dans le cadre de la certification ISO 9001.

1-2 Qualité comptable

Les travaux d'inventaire sont pilotés conjointement par l'ordonnateur et le comptable, de manière à s'assurer de leur exhaustivité. Ils ont été encadrés par la note de fin de gestion du 13 novembre 2023, présentée par sous-processus ou cycles comptables et assortie d'un rétro-planning compatible avec les délais de reddition des comptes. La note précise les missions et impose un calendrier à tous les acteurs concernés.

Charges et dettes

Charges décaissables et charges calculées

La procédure de « charges à payer à comptabiliser » (CAPAC) vient compléter le dispositif de service fait mis en vigueur depuis 2016.

Dans les comptes 2023, les CAPAC représentent un total de 4 497 202 ,02€.

Il est fait état de la procédure de Service Fait dans la partie « Dettes » de la présente annexe.

La circularisation des tiers fournisseurs est un exercice régulier pour ceux d'entre eux qui présentent un stock important et/ou ancien de services faits et/ou de factures en attente de paiement. Cet examen approfondi et contradictoire permet d'améliorer significativement la sincérité des comptes fournisseurs, conduisant parfois à l'annulation de dettes, à la résolution de litiges, à l'application de pénalités.

Produits et encaissements

Les recettes liées aux prestations de services rendus font l'objet de produits à recevoir tout au long de l'année ainsi que dans le cadre des travaux d'inventaire. S'agissant des prestations réalisées suite à l'attribution par l'EMA de dossiers, des produits à recevoir sont comptabilisés sur la base des états mensuels traçant le « service fait ». Il en est fait état dans la partie « Actif circulant » de la présente annexe.

Contrôles externes.

- Le questionnaire de qualité comptable portant sur les comptes 2023 a été complété en ligne le 2 février 2024 à la demande de la Direction générale des finances publiques, de manière à s'assurer de la correcte comptabilisation des dispositifs d'intervention, du parc immobilier, des financements externes de l'actif immobilisé, des autres immobilisations à inventorier et des risques qui ont pu faire l'objet de provisions.
- Le dispositif de Revue de Qualité Comptable et Financière des EPN (RQCF) est mis œuvre par le Service du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (SCBCM Santé) depuis 2013. Le dernier exercice sous revue 2023, a fait l'objet d'un certain nombre de questions qui ont reçu des réponses documentées.
- Par ailleurs, l'INFCENTRE des EPN de la DGFIP dispose également de contrôles comptables automatisés qui émet des alertes graduées auxquelles il est répondu au fil de l'exercice s'il y a lieu.
- L'Agence comptable est également amenée, en cours d'exercice, à répondre aux enquêtes sur le contrôle interne et la fiabilité des comptes diligentées par le Contrôleur Budgétaire de l'Organisme.
- Enfin dans le cadre du Contrat d'objectif et de performance, l'Agence comptable a répondu à un certain nombre de questions posées par l'IGAS.

Divers

L'agent comptable a réalisé en 2023 deux Revues de qualité comptable et financière internes (RQCF) dans lesquelles les comptes de la balance sont examinés de près afin de détecter d'éventuelles anomalies puis de les corriger.

Enfin, la Référente comptable a procédé sur le même modèle que les RQCF à 8 revues de l'activité « comptabilité générale et recettes » et en a dressé le compte-rendu.

2- Le Compte de résultat



Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

COMPTÉ DE RESULTAT					
CHARGES	01/2023 à 12/2023	01/2022 à 12/2022	PRODUITS	01/2023 à 12/2023	01/2022 à 12/2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	0,00	0,00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	25 090 010,82	24 720 577,69	Subventions pour charge de service public	0,00	0,00
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	135 942 658,06	128 379 338,88
Salaires, traitements, rémunérations	59 066 854,92	56 583 374,36	Subventions spécifiquement affectés au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Charges sociales	20 914 155,94	20 313 154,36	Dons et legs	0,00	0,00
Intéressement et participation	89 624,92	0,00	Produits de la fiscalité affectée	0,00	0,00
Autres charges de personnel	1 233 489,84	1 382 454,62	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Autres charges de fonctionnement	8 302 933,78	8 383 592,22	Ventes de biens ou prestations de services	12 249 560,35	9 825 100,00
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	7 648 211,47	8 015 340,64	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	10 150,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	122 345 281,69	119 398 493,89	Autres produits de gestion	681 167,64	574 567,39
CHARGES D'INTERVENTION			Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Transferts aux ménages	0,00	0,00	Autres produits		
Transferts aux entreprises	0,00	0,00	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	57 656,00	0,00
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00	Reprise du financement rattaché à un actif	24 000,00	24 000,00
Transferts aux autres collectivités	22 911 796,51	23 849 049,43	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00			
Dotations aux provisions et dépréciations	538 001,42	329 120,36			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	23 449 797,93	24 178 169,79	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	148 955 042,05	138 813 156,27
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00	PRODUITS FINANCIERS		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	145 795 079,62	143 576 663,68	Produits sur des participations et prêts	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES			Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Charges d'intérêts	0,00	0,00	Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00	Gains de change	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00	Autres produits financiers	0,00	0,00
			Reprises sur ammortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	3 159 962,43	0,00	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	0,00	4 763 507,41
TOTAL CHARGES	148 955 042,05	143 576 663,68	TOTAL PRODUITS	148 955 042,05	143 576 663,68

2-1 Compte de résultat : PRODUITS

Compte 706 – prestations de services

Les recettes de l'établissement, liées aux ventes de prestations de service, s'élèvent à 12,2 M€ en 2023. Ce volume global de prestations de services comprend toutes les prestations, sous conventions ou contrats, y compris celles qui s'imputent au compte 70688 « Autres ». Ces chiffres intègrent des produits à recevoir concernant l'EMA, constatés sur la base des listings de l'EMA pour le mois de décembre.

On retrouve notamment en 2023 au compte 70688, le titre de recettes de 383 709,65€ relatif au projet JAMS 2 ainsi qu'un titre de 98 529,57€ émis envers l'Agence numérique en santé dans le cadre du « projet commun ».

	2022	2023
EMA	9 464 741,76	11 307 836.18
AMM nouvelle demande	868 248,75	1 188 582,50
AMM variation	3 059 800,00	3 715 450,00
AMM extension	23 500,00	214 950,00
Avis scientifique	1 500 584,90	1 170 341,80
Taxes annuelles	3 057 818,85	3 560 229,00
Inspections	152 200,02	500 133.29
Renouvellement quinquennal	26 350,00	85 100,00
Pharmacovigilance : PRAC	697 590,24	722 301,59
Traduction	56 449,00	62 598,00
Dispositifs médicaux	22 200,00	88 150,00
CONSEIL DE L'EUROPE	55 546,88	87 497.83
OMS TSA - contrôle	0,00	44 461.44
Autres	228 201,49	809 764,90
TOTAL 706	9 748 490,13	12 249 560,35

Compte 7412 – Participation de l'Assurance Maladie au financement de l'ANSM (ex subvention pour charge de service public)

La participation de l'Assurance Maladie s'est élevée comptablement à 135 921 584,00€ pour l'exercice 2023.

Compte 74451 – Subventions reçues pour contrats aidés

Le Contrat unique d'insertion CUI-CAE est un contrat de travail de droit privé aidé financièrement par l'Etat réservé aux employeurs du secteur non marchand. La prise en charge représente 50 % du SMIC selon les cas : ce qui représente la somme de 21 074,06€

Compte 75830- Produits de gestion relatifs aux annulations de dépenses antérieures.

Sont notamment portées à ce compte les demandes de remboursement de subvention pour cause de non justification de l'effectivité de la dépense.

A ce titre en 2023, 213 607,37 euros de remboursement supplémentaires ont été demandés à l'AP-HP.

Compte 75832 – Indemnités journalières de sécurité sociale concernant les années antérieures.

Les indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) liées aux arrêts maladie du personnel non titulaire font l'objet d'une annulation de charges lorsqu'elles sont encaissées au cours de la même année.

Les IJSS enregistrées en produits de l'année 2023 au compte 75832 correspondent à des arrêts maladie des années antérieures pour un total de 120 598,20€

Seuls les arrêts de plus de 3 jours des personnels non titulaires donnent lieu au versement d'IJSS par l'assurance maladie.

Comptes 758812. – Refacturation des frais d'inspection.

Sont enregistrés à ce compte des refacturations, aux laboratoires concernés, de frais engendrés par les inspections (66 378,73€).

Compte 758888 –Autres produits divers

Ce compte retrace divers produits dont les dédommagements effectués par les assurances, un produit de la HAS relatif à une convention ainsi que des sommes non identifiées pour lesquelles il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer.

Le Conseil d'Administration du 29 novembre 2023 a ainsi autorisé l'Agent comptable à comptabiliser les sommes suivantes en produits divers au compte 758888 (délibération 2023-25).

Exercice	DATE	Compte	Compte	N° de pièce	Libellé	Produits divers
2017	06/09/2017	41110000	CLT - Ventes B&S	BQ17008145	VIRT EMA	7 975,00
2020	30/04/2020	41110000	CLT - Ventes B&S	AC0004650	TRAD JANV 2020 NOT REV ZIRABEV	41,00
2020	30/04/2020	41110000	CLT - Ventes B&S	AC0004651	TRAD FEV 2020 NOT REV OTEZLA	46,00
Total						8 062,00

2-2 Compte de résultat : CHARGES

Les travaux d'inventaire concernant les charges représentent les enjeux financiers suivants :

Travaux d'inventaire des charges	2021	2022	2023
Charges constatées en comptabilité	130 405 961,32	143 576 663,68	145 795 079,62
<i>dont charges à payer (CAPAC)</i>	<i>5 172 970,09</i>	<i>3 904 428,19</i>	<i>4 497 202,02</i>
<i>dont provisions et amortissements</i>	<i>7 550 326,91</i>	<i>8 323 347,38</i>	<i>8 186 212,89</i>
Part des charges calculées	9,76%	8,39%	8,7%

Comptes 6132 et 6141 – Loyers et charges

La présentation des dépenses par sites nécessite de préciser les opérations comptables qui entrent dans la composition du résultat indiqué.

Les dépenses de locations immobilières (6132) s'élèvent à 2 657 639,81€ dont 2 504 404,03€ pour les baux.

Les autres dépenses de ce poste (153 K€) concernent essentiellement des locations de surfaces d'archivage.

Les dépenses de charges locatives (6141) s'élèvent à 925 857,71€ dont 15 304,00€ de régularisations relatives à l'exercice 2022.

	Loyers	Charges locatives	Régul de cahrges	Charges de copropriété	Total
	6132	6141	6141	6148	
Site Saint-Denis	1 957 357,00 €	356 495,25 €	2 476,44 €	0,00 €	2 316 328,69 €
Bâtiment Etoile	865 716,37 €	296 898,81 €	0,00 €		1 162 615,19 €
Bâtiment A	1 091 640,62 €	59 596,44 €	2 476,44 €		1 153 713,50 €
Bâtiment D				0,00 €	0,00 €
Lyon	547 047,03 €	554 058,46 €	12 827,56 €		1 113 933,05 €
Vendargues	0,00 €				0,00 €
Total	2 504 404,03 €	910 553,71 €	15 304,00 €	0,00 €	3 430 261,74 €

Compte 615682 – Maintenance informatique et Compte 6287 Prestation informatique.

En 2023, les dépenses de maintenance et de prestations informatiques s'élèvent à 7 559 035,07€ et diminuent de 182 K€ par rapport à 2022.

Compte 6214 - Personnel mis à disposition

Compte 621.4 – Personnel mis à disposition

Au 31 décembre 2023, 9 conventions de mise à disposition sont en cours. Au cours de l'année, 3 conventions ont pris fin et 2 nouvelles conventions ont été signées avec le CHU de Lille et le CHU de Grenoble Alpes.

Les charges liquidées en remboursement des salaires et des charges patronales supportés par les collectivités d'origine au titre de 2023 s'élèvent à 598 089,64€. Les charges à payer à comptabiliser s'élèvent à 198 120,21€.

Compte 6218 – Gratifications des stagiaires

Le montant des gratifications est de 223 106,99€ au 31 décembre 2023 contre 207 058,06€ en 2022.

Le nombre de stagiaires passe de 76 en 2022 à 74 en 2023 soit une baisse de 2,70%.

Les directions d'affectation des stagiaires sont, dans l'ordre décroissant, DA et DMM2 (12), SURV (7), DMM1 et DEI (6), CTROL-M et DMCDIV (5), DI, DMS, DRD (4), DIRCOM (3), CTROL-L (2), enfin DG, DGAR, DSI et DRH(1).

Compte 6226 – Honoraires

Les frais d'honoraires ont diminué en 2023 et s'élèvent à 185 786,38€ (contre 216 286€ en 2022).

Comptes 6228 et 641822 Rémunérations des experts

En fonction de leur situation administrative, les experts sont rétribués sous forme d'honoraires (compte 622.8) ou de rémunérations soumises à cotisations (compte 641.822).

Experts	Rémunérations Brutes	Charges patronales	Total
Libéraux	47 160,00	0,00	47 160,00
Salariés	307 620,00	91 948,88	399 568,88
Total	354 780,00	91 948,88	446 728,88

Les statuts ont un impact sur les cotisations sociales et charges patronales liquidées, qui vont de 0% dans le cas des libéraux à 37,34% pour les experts contractuels relevant du régime général de sécurité sociale. La répartition entre libéraux et non libéraux a naturellement des conséquences sur la masse salariale.

Statuts	Nombre	Pourcentage
Contractuels de droit public	136	36%
Fonctionnaires	113	30%
Contractuels de droit privé	47	12%
Retraités	42	11%
Libéraux	34	9%
Intervenants au titre de la formation	6	2%
Totaux	382	

Les modalités de rémunération des experts sont fixées par la délibération n°2018-26. En comparaison avec l'année précédente, on remarque pour 2023 une légère baisse du coût global de la rémunération des experts (-3%) bien que le nombre de bénéficiaires augmente légèrement (+7%). On peut cependant noter une diminution significative et constante du nombre de recours à l'expertise externe ponctuelle (-10% par rapport à 2022 et -63% par rapport à 2021).

Compte 6237 – Publications

Les frais de publication ont augmenté de 50% en 2023 passant de 264 714€ à 397 225,56€.

Comptes 6251 et 6256 – Déplacements du personnel et des experts

Si les dépenses relatives aux déplacements des agents sont revenues à un niveau comparable à celui de 2019 et s'élèvent à 943 546,22€, il est à noter que les dépenses relatives aux experts ne sont plus que de 89 117,71€.

En effet, la plupart des experts participent désormais aux réunions en visioconférence.

Avant la pandémie, en 2019, ces charges atteignaient la somme de 1 492 658,70€.

Compte 6283 – Formation professionnelle

Les dépenses de formation professionnelle diminuent de 5,5% en 2023 et s'élèvent à 1 136 889€.

Comptes 63 et 64 – Charges de personnel et taxes assises sur les salaires

Les effectifs de l'Agence

Le niveau des autorisations d'emplois sous plafond 2023 s'établit au 31 décembre à 943 ETPT et 34,5 hors plafond, soit un total de 977,5 ETPT.

Les apprentis

Les contrats d'apprentissage sont rémunérés de 27% du SMIC (461,52€ bruts) à 120% (2096,69€) en fonction de l'âge de l'apprenti, de son ancienneté dans le dispositif et du niveau de diplôme qu'il prépare.

Par ailleurs, le SMIC a évolué à 2 reprises au cours de l'année 2023 (+1.81% en janvier, +2.22% en mai). Ainsi, les bornes en fin d'année 2023 sont de 471,75€ à 2096,69€.

Le montant brut des rémunérations versées aux 35 apprentis de 2023 s'élève à 271 708,24€.

ARTT – Utilisation des comptes épargnes temps

Type CET	Nombre d'agents	Nombre de jours	Montants
Jours CET cat. A converti RAFP	4	15	2025,00 €
Jours CET cat.B converti RAFP	5	78	7 020,00 €
Jours CET cat.C converti RAFP	0	0	0,00 €
Jours CET Cat. A monétisés	118	1366	184 410,00 €
Jours CET Cat. B monétisés	33	298	26 820,00 €
Jours CET Cat. C monétisés	3	46	3 450,00 €
Totaux	163	1803	223 725,00 €

Le nombre de jours indemnisés en 2023 recule de 0.78% par rapport à 2022, et le montant des indemnités augmente quant à lui de 1.73%. Les catégories A (+5%) et B (-18%) sont celles qui fluctuent le plus.

Allocation forfaitaire de télétravail (641423)

Une allocation forfaitaire de télétravail a été versée à 994 agents pour compenser leurs frais liés au télétravail. Le montant global s'élève à 222 964,10€.

Allocation maître d'apprentissage

Une allocation forfaitaire est allouée aux maîtres d'apprentissage. Cette dernière a été versée à 13 agents pour un montant global de 4 250,00€.

Comptes 647 – Autres charges sociales

Les prestations sociales à l'Agence sont prévues par la délibération n°2013-23.

Ces prestations évoluent de la même manière que les prestations ministérielles (Santé) et interministérielles.

<u>Aides directes</u>	Bénéficiaires	Montants
Aide au logement	1	365,11€
Allocation enfant handicapé	13	30 678,46€
Centre de loisirs	3	833,64€
Colonie de vacances	1	615,24€
Séjour familial	1	1629,60€
Séjour éducatif	2	219,65€
Secours	0	0,00€
<u>Subventions</u>		
Association du personnel		85 000,00€
Mutuelle		5 193,60€
<u>Prestations</u>		
Chèques CESU		7 676,65€
Médecine du travail		227 599,47€
Assistante sociale		20 416,85€
Arbre de Noël, événements familiaux		194 362,23€
Restauration collective et chèques-déjeuner		
dont site de Saint-Denis		580 368,96€
dont site de Lyon		61 288,00€
dont site de Vendargues		75 813,13€

Compte 654 – Admission en non-valeur

Le montant de 5 953,00 € qui figure au débit de ce compte est constitué de trois créances irrécouvrables admises en non-valeur par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 novembre 2023.

Compte 6577 – Valeur comptable des éléments d'actifs cédés

Ce compte a remplacé en 2023 dans le Plan de comptes commun le compte 656.

Il enregistre la valeur comptable, parfois minime-quelques centimes- des biens sortis de l'actif par cession ou mise au rebut. Le produit des ventes est quant à lui enregistré au compte 7577.

Les écritures de cessions d'immobilisations sont désormais générées automatiquement par le logiciel CEGID-Immo et déversées dans la comptabilité générale alors que jusqu'à l'exercice 2022 elles faisaient l'objet d'une saisie manuelle à partir des informations comptables produites par l'ancien logiciel de tenue de l'inventaire.

Compte 6573 – Interventions

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des vigilances, une part importante des crédits finançant les missions d'intérêt général (MIG) dédiés au financement des centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV), des centres d'évaluation et d'information sur le pharmacodépendance et addictovigilance (CEIP-A) et des coordonnateurs régionaux d'hémovigilance (CRH) a été transférée à l'ANSM en cours d'année. Cela a donc fortement impacté les dépenses d'intervention comme les tableaux ci-après le montrent.

6573-41 Subventions de fonctionnement des Centres Régionaux de Pharmacovigilance

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
CHU MARSEILLE (AP-HM)	637 755,00 €	Versement 2023	AP HP HEGP	560 658,00 €	Versement 2023
CHU NICE	618 874,00 €	Versement 2023	AP HP COCHIN	549 991,00 €	Versement 2023
CHU CLERMONT-FERRAND	326 293,00 €	Versement 2023	AP HP LA PITIE SALPETRIERE	655 159,00 €	Versement 2023
CHU LIMOGES	416 682,00 €	Versement 2023	AP HP MONDOR	602 745,00 €	Versement 2023
CHU REIMS	377 116,00 €	Versement 2023	AP HP SAINT LOUIS	547 157,00 €	Versement 2023
CHU STRASBOURG	395 898,00 €	Versement 2023	CHU TOURS	616 329,00 €	Versement 2023
CHU NANCY	510 805,00 €	Versement 2023	CHU AMIENS	373 877,00 €	Versement 2023
CHU LYON	563 994,00 €	Versement 2023	CHU LILLE	537 166,00 €	Versement 2023
CHU BREST	318 036,00 €	Versement 2023	CHU DIJON	464 701,00 €	Versement 2023
CHU BORDEAUX	657 982,00 €	Versement 2023	CHU TOULOUSE	725 737,00 €	Versement 2023
CHU POITIERS	425 467,00 €	Versement 2023	CHU MONTPELLIER	698 540,00 €	Versement 2023
CHU ANGERS	413 319,00 €	Versement 2023	CHU ROUEN	440 362,00 €	Versement 2023
CHU NANTES	407 304,00 €	Versement 2023	CHU CAEN	375 400,00 €	Versement 2023
CHU GRENOBLE	449 092,00 €	Versement 2023	CHU RENNES	348 917,00 €	Versement 2023
CHU SAINT ETIENNE	358 323,00 €	Versement 2023	CHU BESANCON	363 290,00 €	Versement 2023
657.341 PHARMACOVIGILANCE			14 736 969,00 €		

6573-42 Subventions de fonctionnement des Centres d'Évaluation et d'Information de Pharmacodépendance

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
CHU MARSEILLE (AP-HM)	365 925,00 €	Versement 2023	CHU GRENOBLE	262 330,00 €	Versement 2023
CHU CLERMONT-FERRAND	166 076,00 €	Versement 2023	AH HP F WIDAL	352 899,00 €	Versement 2023
CHU NANCY	247 968,00 €	Versement 2023	CHU LILLE	191 055,00 €	Versement 2023
CHU LYON	243 994,00 €	Versement 2023	CHU TOULOUSE	214 129,00 €	Versement 2023
CHU BORDEAUX	224 269,00 €	Versement 2023	CHU MONTPELLIER	231 910,00 €	Versement 2023
CHU POITIERS	183 579,00 €	Versement 2023	CHU CAEN	245 662,00 €	Versement 2023
CHU NANTES	322 929,00 €	Versement 2023			
657.342 PHARMACODEPENDANCE			3 252 725,00 €		

6573-44 Autres subventions

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
CHU RENNES	14 475,00 €	Conv EC 2020-06 / 2020S002 - Vrsmt solde fina	INSERM	27 535,08 €	Projet Mansouri / 2020S006 - Versement solde final
INSERM	5 000,00 €	REDSIAM 2023 / Versement 100% à la signature	INSERM	39 312,00 €	Convention EC 2022-01 ALENCAR - 2ème versement
INSERM	0,00 €	2021S020 - Thèse TRAN - Versement 2023	UNIV VERSAILLES	38 522,00 €	2023S041 - Thèse SHAABAN - Paiement 1ère Année
UPEC	46 500,00 €	2022S063 - Thèse ABBOUD - Versement 2023	UNIV VERSAILLES	38 522,00 €	2023S042 - Conv TH 2023-02 - Thèse NAZOIRI - 1er paiement
CNBAE	79 596,00 €	2023S036 - DRAMES CNBAE - Versement 2023	UNIV VERSAILLES	48 334,00 €	2023S048 - Conv TH 2023-04 - Thèse MWAMBA - 1er paiement
INRIA	66 600,00 €	2023S037 - ACOMPTE 2023	CHU TOURS	35 834,50 €	2023S050 - Conv EC 2023-6 -RAOUL KHANNA - 1er paiement
UNIV VERSAILLES	46 500,00 €	2023S064 - Thèse M Bernard - Paiement 2ème Année	CHU DIJON	42 160,50 €	2023S051 - Conv EC-2023-05-BEN GHEZALA - Acpte à la signature
UNIV VERSAILLES	38 522,00 €	2023S040 - Thèse DUFOR - Paiement 1ère Année	INSERM	90 000,00 €	2023S052 - Conv EC-2023-07 - GRIMALDI Acompte à la signature
UNIV BORDEAUX	445,93 €	2019S014 - Etude TARPON - Solde de la convention	HCL LYON	80 150,00 €	2021S005 COVACPREG - Versement solde
AP HP	45 240,00 €	2020S013 - COVID BURDET - 2ème PAIEMENT (30%)			
SORBONNE UNIVERSITE	49 998,00 €	2023S044 - STEICHEN - 1ER PAIEMENT 2023			
UNIVERSITE MONTPELLIER	20 000,00 €	2022S001 - Thèse PARPAILLON - Versement 2ème année			
UNIVERSITE PARIS-SACLAY	0,00 €	2022S059 - Thèse GONIN - Versement 2ème année			
APHM	46 251,50 €	2023S045 / EC 2023-03 - ACOMPTE 50% À LA SIGNATURE			
CHU AMIENS	31 750,00 €	2023S046 / EC 2023-04 - ACOMPTE 50% À LA SIGNATURE			
CHU TOULOUSE	40 000,00 €	2022S057 - EC-2022-03 BAGHERI			
INSERM	495 880,00 €	2021S011 - INSERM IMPULSE 2023			
657.344 AUTRES SUBVENTIONS			1 467 128,51 €		

6573 46 Subventions matériovigilance

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
CHU MARSEILLE (AP-HM)	123 076,00 €	Versements 2023 - CRM RV
CHU NANCY	139 192,00 €	Versements 2023 - CRM RV
CHU LYON	145 180,00 €	Versements 2023 - CRM RV
CHU BORDEAUX	122 359,00 €	Versements 2023 - CRM RV
CHU NANTES	94 000,00 €	Versements 2023 - CRM RV
CHU REUNION	82 904,00 €	Versements 2023 - CRM RV
AP HP MONDOR	164 200,00 €	Versements 2023 - CRM RV
CHU TOURS	150 000,00 €	Versements 2023 - CRM RV
CHU LILLE	134 725,00 €	Versements 2023 - CRM RV
CHU DIJON	118 108,00 €	Versements 2023 - CRM RV
CHU TOULOUSE	148 750,00 €	Versements 2023 - CRM RV
CHU RENNES	147 354,00 €	Versements 2023 - CRM RV
657.346 MATERIOVIGILANCE		1 569 848,00 €

6573 47 Subventions Hémovigilance

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
CHU MARSEILLE (AP-HM)	78 154,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU NICE	78 154,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU MARTINIQUE	56 960,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU REIMS	66 979,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU STRASBOURG	22 429,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU NANCY	18 625,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU LYON	219 592,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU BORDEAUX	210 826,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU BERGERAC	42 000,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU NANTES	57 515,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU REUNION	99 668,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU VERSAILLES	140 000,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU NIMES	89 798,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU ORLEANS	78 152,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU AMIENS	46 147,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU LILLE	139 593,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU DIJON	116 124,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU TOULOUSE	69 545,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU CAYENNE	56 960,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU CAEN	13 430,00 €	Versements 2023 - CRH
CHI ELBEUF LOUVIE	64 611,00 €	Versements 2023 - CRH
CH BELVEDERE	3 740,00 €	Versements 2023 - CRH
CHU RENNES	116 124,00 €	Versements 2023 - CRH
657.347 HEMOVIGILANCE		1 885 126,00 €

3- La situation patrimoniale



3-1 Capacité d'autofinancement

Méthode additive de calcul de la CAF 2022		
Résultat de l'exercice 2023	solde 120	3 159 962,43
+ Dotations aux amortissements	6811	7 222 582,96
+ Dotations aux provisions	6815+6817	963 629,93
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	6577	10 851,28
- Produit de cessions immobilisations corporelles	7577	-15 612,32
- Quote-part des subventions d'investissement	7813	-24 000,00
- Reprises sur provisions	7815	-57 656,00
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2022		11 259 758,28

Méthode soustractive (tableau des SIG) de la CAF 2022		
EBE		33 711 849,22
- Autres charges	65 sauf 656	23 117 646,26
- Charges financières	66	0,00
+ Autres produits	75 sauf 756	665 555,32
+ Transferts de charges	79	0,00
+ Produits financiers	76	0,00
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2022		11 259 758,28

La CAF fait appel au compte de résultat et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Les charges décaissables sont celles qui entraînent des paiements, par opposition aux charges dites calculées, non budgétaires, comme les dotations aux amortissements et aux provisions.

Les produits encaissables génèrent des encaissements, par opposition aux produits calculés comme les reprises sur provisions.

3-2 Fonds de roulement

Tableau de financement abrégé 2023

EMPLOIS	Montant	Part	RESSOURCES	Montant	Part
I.A.F. (CAF négative)	0,00	0,00%	C.A.F.	11 259 758,28	99,01%
Acquisitions d'immobilisations	12 345 202,20	100,00%	Produits des cessions d'actifs	15 612,32	0,14%
Immobilisations incorporelles	2 023 088,25	16,39%	Subvention d'investissement	0,00	0,00%
Avances et acomptes sur immos incorporelles	0,00	0,00%		0,00	
Immobilisations corporelles	2 045 723,61	16,57%		0,00	
immos corporelles en cours	8 276 390,34	67,04%	Réduction d'immobilisations financières	750,00	0,01%
Immobilisations financières	0,00	0,00%		0,00	
Diminution de capitaux propres (report à nouveau 119)	0,00	0,00%	Augmentation de capitaux propres (report à nouveau 110)	96 406,29	0,85%
TOTAL DES EMPLOIS	12 345 202,20	100,00%	TOTAL DES RESSOURCES	11 372 526,89	100,00%
AUGMENTATION du FR			DIMINUTION du FR	-972 675,31	

Les ressources du tableau de financement 2023 sont constituées à près de 100% par la CAF. Cette situation est courante dans la mesure où le budget global de l'Agence est financé majoritairement par l'Assurance Maladie et qu'aucune subvention d'investissement versée par un tiers autre que l'Etat n'a été constatée.

En revanche, l'apurement du compte 408 débuté sur l'exercice 2021 évoqué en introduction de l'Annexe dans les « faits caractéristiques », a constitué une ressource pour l'Agence de 96 406,29 (crédit direct au compte 110) puisque l'opération a pour effet de diminuer les dettes de l'ANSM.

La régularisation de 1 925 167,00€ des provisions pour engagements pluriannuels n'a quant à elle pas généré de ressources car si le compte 110 a là aussi été crédité c'est par le débit d'un autre compte de haut de bilan (compte 1518) et l'opération s'apparente plutôt à une réaffectation de résultat.

Les emplois du tableau de financement s'élèvent à 12 345 202,20€, soit une augmentation de 205% par rapport au montant des immobilisations acquises en 2022 (6 025 069€).

Les emplois excédant les ressources, une **diminution du fonds de roulement** de 972 675,31€ est constatée. Le ratio [fonds de roulement 2023 / charges décaissables 2024] passe de 3,61 à 2,97 (exprimé en mois de fonctionnement du budget 2022) et reste donc élevé.

Le fonds de roulement net global demeure néanmoins supérieur à 34 millions d'euros et constitue toujours une source de financement.

Le budget initial 2024 a ainsi été voté le 29 novembre 2023 avec un prélèvement prévisionnel sur les fonds propres de 10 417 967€.

BILAN FONCTIONNEL	2021	2022	2023
+ Ressources stables :	213 665 992,76	215 821 550,39	226 549 954,27
. Capitaux propres	97 791 252,23	93 586 338,18	97 683 240,11
. Réserves	79 035 938,28	79 035 938,28	79 035 938,28
. Report à nouveau	14 957 523,32	12 494 998,75	9 753 064,63
. Résultat de l'exercice (avant affectation)	-2 462 524,57	-4 763 507,41	3 159 962,43
. Subventions d'investissement	300 000,00	276 000,00	252 000,00
. Provisions	5 960 315,20	6 542 908,56	5 482 274,77
. Provisions pour dépréciation	8 785,92	378 035,51	419 476,23
. Amortissements	115 865 954,61	121 857 176,70	128 447 237,93
. Dettes financières (hors intérêts courus)	0,00	0,00	0,00
- Emplois stables (Actif immobilisé brut) :	175 828 134,87	180 451 592,13	192 152 671,32
* Immobilisations incorporelles	43 978 417,05	46 040 864,12	48 063 952,37
* Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00
* Immobilisations corporelles	129 969 962,99	131 528 688,86	132 931 039,46
* Immobilisations corporelles en cours	1 779 664,15	2 779 664,15	11 056 054,49
* Immobilisations financières	100 090,68	102 375,00	101 625,00
= FONDS de ROULEMENT NET GLOBAL	37 837 857,89	35 369 958,26	34 397 282,95
EVOLUTION DU FRNG en montant	6 724 900,05	-2 467 899,63	-972 675,31
Charges décaissables prévues au BI N+1	125 788 795,00	142 968 372,00	158 178 722,19
Ratio : FR en mois du budget de fonctionnement N+1	3,61	2,97	2,61

+ Trésorerie	41 318 182,31
+ Actif circulant d'exploitation	1 813 511,84
- Dettes d'exploitation	8 734 411,20
= Fonds de roulement au 31/12/2023	34 397 282,95

Le calcul du fonds de roulement par le « bas du bilan », à savoir par différence de l'actif circulant et du passif circulant, permet de vérifier le montant du FR calculé par le « haut » du bilan. Il permet également de contrôler les tableaux issus du logiciel CEGID XRP (ex-Qualiac, ex-Sifas...).

3-3 Besoin en fonds de roulement et trésorerie

+ Actifs d'exploitation :	1 813 511,84
- Dettes d'exploitation (sauf 491) :	8 734 411,20
- Dettes diverses (cpte 1688 "intérêts courus")	0,00
= BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT	-6 920 899,36

+ FONDS DE ROULEMENT	34 397 282,95
- BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 920 899,36
= TRÉSORERIE	41 318 182,31
Vérification : solde des comptes de classe 5	

Le BFR est la partie des besoins d'exploitation qui n'est pas couverte par des ressources d'exploitation. Le besoin en fonds de roulement diminue de près de 1,8 million d'euros en 2023 par rapport en 2022.

Aussi, si la trésorerie augmente par rapport à l'exercice 2022 alors que le fonds de roulement diminue, c'est du au BFR donc aux dettes de l'Agence.

Le maintien du calcul manuel du fonds de roulement, du besoin et de leur évolution, permet de vérifier et parfois de détecter d'éventuelles erreurs commises par CEGID XRP dont le paramétrage n'est pas aisé en cas d'ajout de nouveaux comptes (exemple des mises à jour du Plan de comptes commun au 1^{er} janvier) ou d'écritures

comptables peu courantes telles que le report au 110 des corrections de charges sur exercices antérieurs (cf. annexe 2021).

Par ailleurs, il convient de préciser ici que certains états envoyés « à plat » dans l'Infocentre de la DGFIP sont corrigés manuellement, directement dans le fichier « text ». C'est le cas notamment cette année des fichiers EFP, EFE.

Les tableaux 5 « opérations pour compte de tiers », 7 « tableau de trésorerie » et 10 « synthèse budgétaire et comptable » qui ne sont pas à transmettre à plat dans l'infocentre, sont tenus semi-manuellement.

Plus généralement, les tableaux mêlant ou croisant des opérations de comptabilité générale et patrimoniale à des opérations de comptabilité budgétaire ne sont pas produits par le logiciel.

Malgré les efforts des 3 agences partenaires (ANSM, SPF, InCA) tant sur le plan humain que financier, accompagnés de l'AMOA, de la TMA voire de l'éditeur, il ne semble pas raisonnable de penser que ces tableaux puissent être issus du système d'information à court terme.

Pour mémoire, un audit du paramétrage des tableaux a été piloté par l'ANSM en 2019 et un autre a été piloté par SPF en 2022.

Les 3 agences préparent néanmoins de concert le passage à INFINOE.

L'usage exclusif du Plan de comptes commun (PCC) ainsi que l'utilisation exclusive des objets de gestion tels que prévu dans la GBCP sont plus que jamais la règle. Les OD (opérations diverses) ne sont définitivement plus utilisées.

4- Le bilan



Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

BILAN							
ACTIF	01/2023 à 12/2023			01/2022 à 12/2022	PASSIF	01/2023 à 12/2023	01/2022 à 12/2022
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	48 063 952,37	44 143 266,96	3 920 685,41	4 667 019,53	Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état	0,00	0,00
Terrains	1 253 569,18	566 272,49	687 296,69	459 398,07	Financement de l'actif par des tiers	252 000,00	276 000,00
Constructions	69 826 453,78	31 201 669,11	38 624 784,67	40 361 306,07	Fonds propres des fondations	0,00	0,00
Installations techniques, matériels et outillage	17 359 161,65	15 554 559,62	1 804 602,03	1 865 044,17	Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
Collections	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves	79 035 938,28	79 035 938,28
Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	Report à nouveau	9 753 064,63	12 494 998,75
Autres immobilisations corporelles	44 491 854,85	36 981 469,75	7 510 385,10	8 359 608,44	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 159 962,43	-4 763 507,41
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions réglementées	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	11 056 054,49	0,00	11 056 054,49	2 779 664,15			
Avances et acomptes sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	92 200 965,34	87 043 429,62
Immobilisations grevées de droits	0,00	0,00	0,00	0,00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions pour risques	1 918 848,40	3 517 483,61
Immobilisations financières	101 625,00	0,00	101 625,00	102 375,00	Provisions pour charges	3 563 426,37	3 025 424,95
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	192 152 671,32	128 447 237,93	63 705 433,39	58 594 415,43	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 482 274,77	6 542 908,56
ACTIF CIRCULANT					DETTES FINANCIERES		
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts obligataires	0,00	0,00
Créances					Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers	0,00	0,00
Créances sur entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la CE	0,00	0,00	0,00	1 508 416,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
Créances sur clients et comptes rattachés	1 813 511,84	419 476,23	1 394 035,61	906 420,50	TOTAL DETTES FINANCIERES	0,00	0,00
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00	DETTES NON FINANCIERES		
Avances et acomptes versés par l'organisme	158 544,67	0,00	158 544,67	103 230,60	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 940 305,16	4 557 254,17
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	3 580 172,35	3 300 867,08
Créances sur les autres débiteurs	81 628,43	0,00	81 628,43	94 715,10	Avances et acomptes reçus	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
					Autres dettes non financières	454 106,79	184 686,03
					Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 053 684,94	419 476,23	1 634 208,71	2 612 782,20	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	8 974 584,30	8 042 807,28
TRESORERIE					TRESORERIE		
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
Disponibilités	41 318 182,31	0,00	41 318 182,31	40 421 947,83			
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL TRESORERIE	41 318 182,31	0,00	41 318 182,31	40 421 947,83	TOTAL TRESORERIE	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00	COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00	ECARTS DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	235 524 538,57	128 866 714,16	106 657 824,41	101 629 145,46	TOTAL GENERAL	106 657 824,41	101 629 145,46

4-1 Actif au 31 décembre 2022

4-1-1 Actif immobilisé

Actif immobilisé brut

Le tableau suivant de l'actif immobilisé retrace l'ensemble des opérations effectuées sur les comptes concernés. Outre les acquisitions, cessions ou sorties de biens de l'exercice, sont mentionnés les « virements de poste à poste » qui dans le cas présent concerne une opération d'annulation de biens sortis à tort (les écritures négatives sont interdites).

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute au 31/12/2023	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2023
		Par virement de poste à poste	Acquisitions Mises à disposition Transferts	Estournes Amortissements	Cessions ou rebut	
Immobilisations incorporelles	46 040 864,12	0,00	2 846 968,80	0,00	823 880,55	48 063 952,37
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Logiciels	44 191 236,28		2 835 921,98		823 880,55	46 203 277,71
Autres - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 849 627,84		11 046,82			1 860 674,66
Immobilisations corporelles	131 528 688,86	187 709,08	2 269 583,46	691 251,54	234 711,13	132 931 039,46
Agencements Terrains Bâti Acquis	667 939,09					667 939,09
Agencements Terrains Bâti Autres (Voirie)	308 116,10		310 895,47		33 381,48	585 630,09
Batiments acquis	41 760 631,14		31 780,35			41 792 411,49
Installation générale	27 587 584,54		518 401,47	0,00	71 943,72	28 034 042,29
Installations complexes			18 470,75			18 470,75
Installations spéciales s/sol propre	826 633,11		0,00	3 536,45	2 825,51	820 271,15
Matériel acquis	16 064 718,07	0,00	486 191,29	69 000,58	3 831,02	16 478 077,76
Matériel acquis -Outillage	42 341,99					42 341,99
Aménagement divers			10 538,28			10 538,28
Aménagements divers acquis	28 791 101,32		31 661,64			28 822 762,96
Matériel de transport acquis	107 781,82		0,00	14 336,21	0,00	93 445,61
Matériel de bureau acquis	489 101,57		379,91	3 923,89	0,00	485 557,59
Matériel informatique acquis	10 809 220,90	187 709,08	598 464,39	546 613,50	42 483,99	10 877 317,61
Mobilier acquis	3 636 502,54		85 249,17	50 263,12	6 887,17	3 664 601,42
Matériels divers acquis	437 016,67		177 550,74	3 577,79	73 358,24	537 631,38
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avance immobilisation incorporelle en cours	0,00					0,00
Acompte immobilisation incorporelle en cours	0,00					0,00
Immobilisations corporelles en cours	2 779 664,15	0,00	8 319 814,07	0,00	43 423,73	11 056 054,49
Aménagement acquis en cours			1 239 679,75		43 423,73	1 196 256,02
Construction sol d'autrui	2 779 664,15		7 000 000,00			9 779 664,15
Aménagement divers en cours			80 134,32			80 134,32
Autres immobilisations financières	102 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 625,00
Prêts	2 375,00		0,00		0,00	750,00
Dépôts et cautionnements versés	100 000,00					100 000,00
TOTAUX	180 451 592,13	187 709,08	13 436 366,33	691 251,54	1 102 015,41	192 152 671,32

La différence entre les acquisitions et les sorties de bien hors immobilisations financières est de 12 334 350,92€.

En y ajoutant les 10 851,28€ de valeur comptable des éléments d'actif cédés (compte 6577) on retrouve les investissements du tableau 6 pour un montant de 12 345 202,20€.

EMPLOIS	RDC 2023	RESSOURCES	RDC 2023
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	11 259 758,28
Investissements	12 345 202,20	Financement de l'actif par l'État	0,00
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00
		Autres ressources	112 768,61
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	12 345 202,20	TOTAL DES RESSOURCES (6)	11 372 526,89
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)- (5)	0,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)- (6)	972 675,31

Le dernier inventaire physique a été réalisé à l'ANSM en 2019.

Il est à noter que la caution de 100 000€, fixée par ordonnance de placement sous contrôle judiciaire de l'Agence le 19 mars 2013 dans le cadre de l'affaire Mediator figure toujours au bilan malgré le verdict du procès intervenu en 2021.

Condamné à payer 303 127€ auprès de la Trésorerie de Paris Amendes, l'Agence comptable a retenu cette somme lors du paiement et a convenu avec le Comptable public responsable de cette trésorerie que la somme lui serait versée dès remboursement de la caution par le tribunal.

Amortissement des biens de l'actif immobilisé

Les durées d'amortissement sont fixées par la délibération n°2005-43 du 28/10/2005 :

- 50 ans pour les immeubles
- 20 ans pour les constructions légères, installations et agencements
- 10 ans pour le mobilier et l'outillage
- 5 ans pour le matériel scientifique, le matériel de bureau, le matériel informatique et les voitures
- 3 ans pour les logiciels et les licences

Depuis l'exercice 2022 le calcul des dotations aux amortissements est réalisé grâce au logiciel CEGID IMMO. L'avantage principal de cette solution est sa compatibilité avec le système comptable CEGID XRP et les dotations annuelles ainsi calculées génèrent les écritures comptables afférentes qui sont ensuite automatiquement enregistrées en comptabilité.

AMORTISSEMENTS	Cumulés au 31/12/2022	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (concernent les éléments de l'actif sortis)	Cumulés au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	41 373 844,59	2 769 422,37	0,00	44 143 266,96
Frais d'établissement	0,00			0,00
Frais de recherche et développement	0,00			0,00
Logiciels	39 819 411,02	2 607 033,18	0,00	42 426 444,20
Autres - Concessions et droits similaires,	1 554 433,57	162 389,19		1 716 822,76
Droit au bail	0,00			0,00
Fonds commercial	0,00			0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00			0,00
Immobilisations corporelles	80 483 332,11	4 511 890,40	691 251,54	84 303 970,97
Agencements Terrains Bâts Acquis	479 075,44	33 396,57		512 472,01
Agencements Terrains Bâts Autres (Voirie)	37 581,68	16 218,80		53 800,48
Batiments acquis	17 630 489,34	835 402,86		18 465 892,20
Installation générale	11 356 420,27	1 379 356,64		12 735 776,91
Installations spéciales s/sol propre	554 416,59	38 362,14	3 536,45	589 242,28
Matériel acquis	14 471 832,18	520 025,13	69 000,58	14 922 856,73
Matériel acquis -Outillage	42 400,23	60,38		42 460,61
Installations générales		21,55		21,55
Aménagements divers acquis	22 814 357,41	702 110,76	0,00	23 516 468,17
Matériel de transport acquis	77 062,28	11 081,71	14 336,21	73 807,78
Matériel de bureau acquis	476 428,76	5 187,27	3 923,89	477 692,14
Matériel informatique acquis	9 069 379,32	766 102,04	546 613,50	9 288 867,86
Mobilier acquis	3 152 950,77	160 421,29	50 263,12	3 263 108,94
Mobilier acquis 2	0,00	44 143,26	3 577,79	40 565,47
Matériels divers acquis	320 937,84	0,00	0,00	320 937,84
TOTAUX	121 857 176,70	7 281 312,77	691 251,54	128 447 237,93

4-1-2 Actif circulant

L'actif circulant s'élève à 2 053 684, 94€ au 31 décembre 2023 dont 1 895 140,27€ de créances sur divers débiteurs.

Il convient cependant de retrancher de cette somme les factures à établir (PARAC) pour 486 838,88€ dont plus de 450 000€ envers l'EMA.

Ainsi les créances clients s'élèvent à 1 326 672,96€ et sont toujours constituées en quasi-intégralité par des débiteurs publics ou assimilés :

- L'AP-HP : 814 110,61€
- L'EMA : 176 254,07€
- L'Agence du numérique en santé : 98 529,57€
- Les hôpitaux universitaires de Strasbourg : 61 189,96€
- Divers pour 91 088,75€

La proposition de compensation amiable proposée à l'AP-HM de Marseille a été acceptée et la dette de 105 202€ a été soldée.

Malgré plusieurs relances, le CHRU de Strasbourg ne répond plus alors qu'un accord semblait proche d'être trouvé notamment après l'acceptation par l'ANSM d'une contestation formulée en 2022.

Enfin, une nouvelle proposition de compensation a été proposée à l'AP-HP qui l'a expressément refusée en décembre 2023.

Il faut désormais envisager sur 2024 de saisir l'ARS Ile de France afin d'obtenir une solution. La dette de l'AP-HP s'étant encore accrue.

Dette de l'AP-HP envers l'ANSM :

Date	Libellé	Montant du titre	Paiement	Reste à recouvrer	Compensation
16/05/2018	CRAT 2013-2015	43 062,00	-	-	43 062,00
17/05/2019	CONVENTION N°2014S015-PROJET 3	74 689,00	69 853,16	-	4 835,84
06/06/2019	AUDIT 20-21/06/2018	29 752,00	-	-	29 752,00
28/12/2016	AAPR 2012S060 TENON	81 924,56	-	5 403,70	76 520,86
21/06/2019	AAPR 2012P027 AUDIT6/12/18 TENON	159 416,21	-	159 416,21	
13/08/2019	2013S008 HEPGP	18 628,36	-	18 628,36	
16/09/2019	2013S051 TROUSSEAU	154 770,56	-	154 770,56	
16/09/2019	2013S051 TROUSSEAU	82 455,00	-	82 455,00	
28/12/2021	bichat CHGMT TIERS FC0001879	432,43	-	-	432,43
16/03/2020	2016S052 SAINT LOUIS	4 263,49	-	4 263,49	
17/11/2020	2017S016 DEBRE	130 485,60	130 725,94	- 240,34	trop perçu
17/03/2021	2016S074 CENTRE COCHIN	22 359,26	-	22 359,26	
23/06/2022	2015S039 TRANSMED SAINT LOUIS	153 447,00	-	153 447,00	
23/06/2023	2017S001* REGISCAR TENON	3 897,67	-	3 897,67	
23/06/2023	AAPR 2016 P36 MONDOR	88 695,70	-	88 695,70	
13/09/2023	2020S010 TENON	121 014,00	-	121 014,00	
		1 169 292,84	200 579,10	814 110,61	154 603,13

De fait, bien que l'AP-HP soit un établissement public, il a été décidé de maintenir un provisionnement à hauteur de 50% de la créance.

Les provisions pour créances douteuses s'élèvent donc au 31 décembre 2023 à 419 476,23€ et se décomposent comme suit :

- Ancien agent comptable, maintien de la provision créée en 2021 au taux de 100% : 8 795,92€
- Laboratoire PROMICEA, provision à 100% au motif de liquidation judiciaire : 2 000,00€
- ARASS, demande restitution de subvention, provision à 50% : 1 625,00€
- AP-HP, au regard de la situation du débiteur, provision à 50% des sommes dues : 407 055,31€

4-2 Passif au 31 décembre 20221

4-2-1 Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à 92 200 965,34€ au 31 décembre 2023.

Les réserves facultatives(10682) sont constituées en majorité par les résultats des différents exercices depuis la création de l'établissement et ont vocation à rester durablement en fonds propres. Elles s'élèvent à 79 035 938,28€ et n'ont plus été mouvementées depuis l'exercice 2018.

Les subventions d'équipement sont enregistrées, depuis 2013, aux comptes 10413 pour le financement par l'Etat et aux comptes 13412 à 13415 pour les autres financeurs, en application de l'instruction comptable du 18/12/2012.

L'amortissement des subventions d'investissement se fait au même rythme que celui des immobilisations financées, en l'occurrence 20 ans.

Suite à la dotation 2023 de 24 000€, le financement net constaté au bilan est donc de 252 000€.

Le résultat 2022 étant déficitaire (-4 763 507,41€), il a été porté au débit du compte 110 Report à nouveau.

Le compte 110 a également été débité de façon exceptionnelle par :

- Le crédit du compte 408, lors de l'opération d'annulation de SF sur exercices antérieurs (opération débutée sur l'exercice 2021 qui n'avait pas pu se poursuivre sur l'exercice 2022 .cf. annexes 2021 et 2022)
- Le crédit du compte 1518 lors de la régularisation des provisions pour engagements pluriannuels. La DAF a examiné et contrôlé ce stock de provisions et a conclu à une sur-dotation de 1 925 167€. Cette sur-dotation n'étant pas imputable à l'exercice en cours, il n'était pas conforme de faire une simple reprise par le compte 78 afin de ne pas fausser le résultat comptable de l'exercice.

La norme 14 de la GBCP demande à ce que les régularisations d'erreurs sur exercices antérieurs soient traitées ainsi afin de pouvoir conserver une lecture facile et surtout permettre les comparaisons entre exercices.

4-2-2 Provisions et dépréciations

Provisions pour risques (compte 1511)

Litiges relatifs aux ressources humaines

La provision constituée pour un litige avec un agent qui contestait une décision de l'ANSM a été intégralement reprise (3 000€).

Litiges relatifs à l'exécution des marchés

La provision constituée pour la réclamation de la société SIRADDEX portée devant le TA de Montpellier a été intégralement reprise (54 656€).

Provisions pour engagements pluriannuels (1518)

Les engagements relatifs aux appels à projets (AAP) et aux subventions hors appels à projets (HAP) sont couverts par des provisions. La décision prise en 2012 de provisionner pour ces catégories d'engagements relève de l'analyse suivante du support conventionnel :

Dans la mesure où les justificatifs à produire par le bénéficiaire du financement ne conditionnent pas les versements et qu'aucune autre condition ne paraît être posée pour la constitution du droit à financement du bénéficiaire, il faut considérer que le fait que le projet soit retenu (et donne donc lieu au conventionnement) est ce qui matérialise la réalisation, en une fois, des conditions. Le bénéficiaire porte un projet qui présente les

caractéristiques requises par l'ANSM et il n'y a donc a priori aucune autre condition à satisfaire ultérieurement.

Même si des engagements réciproques existent et que la validation du rapport scientifique final conditionne le versement du solde qui pourra être ajusté à la baisse, l'ANSM a, dès la signature de la convention, une obligation envers le bénéficiaire pour la totalité du financement qui doit logiquement donner lieu à impact au résultat dès la première année (via une provision pour charges).

La prise en compte du contenu des rapports définitifs se fait par l'ajustement de la charge constatée lors du versement du solde (avec reprise, en contrepartie, du solde de la provision initialement constatée).

Comme évoqué plus haut, en 2023 une étude des provisions comptabilisées depuis 2012 a conduit l'ANSM à devoir effectuer une régularisation exceptionnelle de 1 926 167€.

Une fois ce réajustement effectué, les dotations se présentent ainsi :

Engagements pluriannuels	DOTATIONS	REPRISES
Subventions et études ciblées	765 632,71	381 445,00
Appels à projets recherche	0,00	0,00
TOTAL	765 632,71	381 445,00

Dotation complémentaire au titre de l'exercice 2023 compte 1518 : 384 187,71

Provisions pour charges (comptes 1581 et 1582)

Provision pour passifs sociaux : congés et comptes épargne-temps

Conformément à l'instruction comptable relative aux passifs sociaux du 27 décembre 2013, les CET font l'objet d'une provision.

L'évaluation des jours épargnés sur CET au 31/12/2023 tient compte des éléments suivants :

+ situation des CET au 31/12/2022

+ stock mis à jour après exercice du droit d'option allant jusqu'au 31/01/2023

- jours de CET utilisés en 2023 sous forme de congés, d'épargne RAFP ou monétisés

La valorisation des jours épargnés ne peut pas être faite en distinguant le volume de jours inférieurs ou supérieurs à 15 par CET, en raison du droit d'option qui court jusqu'au 31/01/2023.

Par mesure de simplification, les jours de CET sont valorisés en fonction du coût de monétisation, par préférence à un coût moyen journalier.

En 2023, la valeur de rachat du « jour CET » a augmenté.

Compte tenu des modalités de recensement des jours de CET et de leur valorisation, des dotations complémentaires sont à effectuer pour abonder les provisions existantes aux comptes 1582 et 1583.

Type CET	Valeur	Nombre d'agents	Nombre de jours (source RH)	Montants bruts	Taux marginal PP appliqué	Montant charges PP estimé
Jours CET Cat. A monétisés	150,00 €	482	13478,5	2 021 775,00 €	50,88%	1 028 679,12 €
Jours CET Cat. B monétisés	100,00 €	144	3290,5	329 050,00 €	52,76%	173 606,78 €
Jours CET Cat. C monétisés	83,00 €	5	79	6 557,00 €	57,32%	3 758,47 €
Totaux			16848	2 357 382,00 €		1 206 044,37 €

Dotation complémentaire compte 1582 :

2 357 382,00 - 2 000 715,00 = **356 667,00 €**

Dotation complémentaire compte 1583 :

1 206 044,37 - 1 024 709,95 = **181 334,42 €**

4-2-3 Dettes

Les dettes de l'Agence sont des dettes non financières, à court terme.

Elles s'élèvent à 8 974 584,30€ au 31 décembre 2023 contre 8 042 807€ en 2022.

Elles se décomposent en :

1. Dettes fournisseurs pour 4 940 305€ soit 55 % du total (factures non parvenues incluses)
2. Dettes envers le personnel, la sécurité sociale et l'ÉTAT (PAS et taxe sur les salaires) pour 3 580 172€ soit 40%
3. Union européenne (projets JAMS 1et 2) pour 436 823 € soit 4,9%

Focus dettes fournisseurs

Pour mémoire, le critère de rattachement d'une charge à l'exercice est le service fait (SF). Ainsi, le compte 408 « factures non parvenues » est utilisé quotidiennement au fil de l'eau en GBCP et pas seulement lors des opérations d'inventaire pour le rattachement à l'exercice comme c'est le cas dans la plupart des autres instructions budgétaires et comptables ou en comptabilité privée.

Quand la facture parvient dans les services, elle est rapprochée du SF et le compte 408 est soldé par le crédit du compte 401 « fournisseurs ».

Enfin, si la facture est conforme, elle est payée.

C'est à l'aune de ces explications que l'on peut regarder les éléments ci-après et appréhender les notions de stocks de factures et de SF.

Stock de factures au 31/12/2023

Délai dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
plus de 400 j	2	1 936,34
entre 301 et 400 j	1	1 153,81
entre 201 et 300 j	3	4 882,32
entre 101 et 200 j	16	13 614,81
entre 31 et 100 j	36	66 049,93

Délai non dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
entre 0 et 30 j	139	587 402,68
Total stock	197	675 039,89

Stock de factures au 31/12/2022

Délai dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
plus de 400 j	2	7 824,32
entre 301 et 400 j	3	5 180,45
entre 201 et 300 j	9	8 908,34
entre 101 et 200 j	22	99 383,90
entre 31 et 100 j	95	164 014,70

Délai non dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
entre 0 et 30 j	161	941 843,05
Total stock	292	1 227 154,76

En 2023, l'apurement du compte 408 a pu reprendre et a conduit à une annulation de SF d'un montant de 98 406,29€. Cette opération constitue une ressource et constitue un apport au fonds de roulement (avec les remboursements de prêts accordés pour 750€ et les produits de cessions d'actif pour 15 612,32€).

ÉTAT PRÉVISIONNEL/EXÉCUTÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

EMPLOIS	RDC 2023	RESSOURCES	RDC 2023
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	11 259 758,28
Investissements	12 345 202,20	Financement de l'actif par l'État	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	12 345 202,20	Autres ressources	112 768,61
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
		TOTAL DES RESSOURCES (6)	11 372 526,89
		Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	972 675,31